Image not found or type unknown

formulaire 3F avec erreur de nom

Par **philippe 89470**, le **15/09/2020** à **15:34**

Bonjour,

Arrêté par la gendarmerie le 22 juillet 2020 avec avis de rétention du permis de conduire (vitesse retenue 126 kms/h), j'ai reçu le lundi 27 juillet un avis de passage pour un recommandé avec AR avec un mauvais nom, mais avec le prénom et l'intégralité de l'adresse valide.

Je me suis donc rendu à la poste, et l'on m'a refusé de prendre le courrier étant donné que le nom figurant sur ma carte d'identité n'était pas celui qui était indiqué sur le courrier de la préfecture.

Je ne connais donc pas la sanction administrative.

Question : comment puis-je faire pour en avoir connaissance ?

Cordialement.

Anonymisation

Par **LESEMAPHORE**, le **15/09/2020** à **15:59**

Bonjour

Vous n'avez pas à en prendre conaissance puisque le courrier ne vous est pas destiné .

Si vous etes impatient , contactez la gendarmerie ou la prefecture .

Mais vous ne l'etes pas .

Depuis le 27 juillet , vous venez seulement maintenant ?

SI pas notifié vous avez le droit de conduire .

Quelle etait la vitesse limite autorisée ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés